



FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE • PREMIERS SECOURS

VERSION FINALE ESFORMA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation professionnelle

Version 1.0 • 21 août 2026 • Clients professionnels

Périmètre retenu

Ces conditions visent les commandes passées par des entreprises, associations, établissements, collectivités et autres clients professionnels. Les formations sont notamment réalisées dans les locaux du client en sécurité incendie, évacuation, secourisme / SST, gestes et postures et prévention des risques professionnels. La vente à une personne physique qui finance elle-même sa formation nécessite un contrat individuel distinct.

Paramètres contractuels retenus

Point	Pratique ESFORMA retenue	Statut
TVA	TVA non applicable — article 293 B du CGI.	Intégré
Devis	Validité : deux mois.	Intégré
Païement	Aucun acompte. Le délai accepté sur le devis prévaut ; à défaut, paiement à réception.	Intégré
Particuliers	CGV réservées aux professionnels ; contrat distinct pour une demande exceptionnelle.	Intégré — médiateur avant toute vente B2C
RC professionnelle	GAN couvre l'activité de centre de formation pour adultes.	Intégré
Annulation	> 15 j : frais engagés ; 6 à 15 j : 50 % ; ≤ 5 j / absence : 100 %.	Validé

Note de prudence : ce document a été rédigé à partir des éléments ESFORMA et des textes officiels consultés au 21 août 2026. Une validation par votre conseil juridique et votre expert-comptable reste recommandée avant sa mise en ligne.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables aux prestations de formation professionnelle commandées par des clients professionnels

Prestataire	SEGURA ESFORMA — Entreprise individuelle Emmanuel Segura
Adresse	200 rue du Cinier — 01480 Jassans-Riottier
Contact	06 29 38 65 40 — contact@esforma.fr — www.esforma.fr
SIRET	514 861 376 00028
Déclaration d'activité	n° 84010229301 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Qualiopi	Certifié par Apave Certification — certificat n° 351260/r2 — catégorie : actions de formation
IPRP	Intervenant en prévention des risques professionnels n° 8906299

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») définissent les conditions dans lesquelles SEGURA ESFORMA, entreprise individuelle Emmanuel Segura (« ESFORMA »), conçoit, organise et réalise des actions de formation professionnelle et prestations pédagogiques associées au bénéfice d'un client professionnel (« le Client »).

Elles s'appliquent notamment aux formations en sécurité incendie, évacuation, secourisme / SST, gestes et postures et prévention des risques professionnels, qu'elles soient réalisées dans les locaux du Client, dans un site mis à disposition ou, si l'offre le prévoit, à distance.

Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV, sous réserve des conditions particulières expressément convenues par écrit. Les conditions d'achat du Client ne prévalent que si ESFORMA les accepte expressément et par écrit.

2. Définitions et documents contractuels

Le « Participant » est la personne bénéficiaire de la formation. La « Prestation » désigne l'action de formation et, le cas échéant, les services associés décrits dans l'offre. La « Session » désigne la période planifiée de réalisation de la Prestation.

Le contrat est composé, par ordre de priorité décroissant :

- des conditions particulières figurant au devis accepté, au bon de commande accepté ou à la convention de formation ;
- du programme de formation et de ses éventuelles annexes ;
- des présentes CGV ;
- du règlement intérieur applicable aux Participants.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut. Une modification n'est opposable qu'après accord écrit des parties.

3. Offre, devis et formation de la commande

Les caractéristiques essentielles de la Prestation — objectifs, programme, durée, modalités, lieu, dates prévisionnelles, prérequis, effectif, prix et, le cas échéant, frais — figurent dans le devis, la convention et/ou le programme transmis au Client.

Sauf indication différente sur le devis, l'offre est valable deux (2) mois à compter de sa date d'émission, dans la limite des disponibilités d'ESFORMA.

La commande devient ferme après réception, avant le début de la Session, du devis ou de la convention signé(e), ou de toute acceptation écrite non équivoque, puis confirmation des dates par ESFORMA. Une signature électronique ou un accord écrit transmis par voie électronique a la même valeur qu'un original, sous réserve des règles de preuve applicables.

ESFORMA peut refuser ou reporter une commande si les prérequis, les conditions de sécurité, les moyens nécessaires ou les disponibilités ne permettent pas une réalisation conforme.

4. Prix, fiscalité et frais

Les prix sont ceux du devis accepté. Lorsque la Prestation ne peut pas être tarifée de manière standard, le devis détaille le prix ou sa méthode de calcul. Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable — article 293 B du Code général des impôts.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de location de salle, de matériel spécifique ou d'achat de consommables ne sont inclus que s'ils sont expressément mentionnés au devis. À défaut, les dépenses autorisées par le Client

sont facturées en sus sur justificatifs ou selon le forfait prévu au devis.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf mention contraire. Les éventuelles remises ou conditions particulières figurent sur le devis.

5. Facturation, paiement et financement

5.1 Conditions de paiement

Aucun acompte n'est demandé. La Prestation est facturée à l'issue de sa réalisation. Le délai de paiement expressément indiqué dans le devis accepté ou la convention prévaut. En l'absence de délai particulier accepté, la facture est payable à réception, par virement bancaire.

Le Client ne peut différer le paiement en raison de ses procédures internes, de l'absence d'un numéro de commande qu'il n'aurait pas communiqué à temps, ou de l'attente d'un financement extérieur.

5.2 Retard de paiement — clients professionnels

Toute somme non réglée à l'échéance porte, dès le lendemain de la date de paiement figurant sur la facture et sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement est également due de plein droit par le Client professionnel. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs, ESFORMA peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Après mise en demeure restée sans effet, ESFORMA peut suspendre l'exécution des Prestations à venir, sans que cette suspension constitue une faute, jusqu'au paiement des sommes exigibles.

5.3 Prise en charge par un financeur

Lorsque le Client sollicite un OPCO, une administration ou tout autre financeur, il lui appartient d'effectuer les démarches et d'obtenir un accord écrit avant le début de la Session. Le Client transmet à ESFORMA les références et documents nécessaires dans les délais utiles.

Un accord de subrogation ou de paiement direct ne libère pas le Client de son obligation de paiement. En cas de refus, de prise en charge partielle, de retard ou de défaillance du financeur, le solde demeure dû par le Client.

6. Organisation des formations

6.1 Planification et intervenants

Les dates, horaires, lieux, effectifs et modalités sont précisés dans les documents contractuels. ESFORMA peut remplacer un formateur par un intervenant aux compétences équivalentes, sans modifier les objectifs de la Prestation.

Les horaires peuvent être ajustés d'un commun accord pour tenir compte des contraintes du site, à condition de préserver la durée et les objectifs pédagogiques.

6.2 Formations réalisées dans les locaux du Client

Le Client met à disposition, à ses frais, un espace adapté à l'effectif et aux méthodes pédagogiques, ainsi que les équipements, accès, autorisations et moyens de sécurité mentionnés dans l'offre. Il informe ESFORMA des risques particuliers du site, consignes d'urgence, restrictions d'accès et règles internes applicables.

Le Client reste responsable de la conformité, de l'accessibilité et de la sécurité de ses locaux, de ses installations et de son matériel. Il désigne un interlocuteur disponible pendant la Session et veille à ce que les Participants puissent suivre la formation dans de bonnes conditions.

Pour les exercices pratiques, ESFORMA peut adapter, interrompre ou reporter une séquence si les conditions météorologiques, techniques, sanitaires ou de sécurité ne permettent pas sa réalisation sans risque. L'adaptation est expliquée au Client et une solution pédagogique de remplacement est recherchée.

6.3 Participants et prérequis

Le Client sélectionne les Participants, vérifie les prérequis figurant au programme et transmet les informations nécessaires dans le respect de la réglementation relative aux données personnelles. Toute substitution est admise sans frais jusqu'au début de la Session si le remplaçant satisfait aux prérequis et si ESFORMA en est informé.

ESFORMA peut refuser la participation d'une personne dont la présence compromettrait la sécurité, le déroulement de la formation ou le respect des prérequis, après échange avec le Client.

7. Convocations, assiduité, évaluations et documents de fin de formation

Le Client s'assure de la transmission aux Participants des convocations, horaires, consignes, programme et règlement intérieur. Les Participants respectent le règlement du site d'accueil, qui s'applique en priorité pour les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que le règlement intérieur d'ESFORMA pour les dispositions propres à la formation.

La présence est attestée par les feuilles d'émargement ou tout dispositif équivalent. Les retards, absences, départs anticipés ou refus de participer aux évaluations peuvent empêcher la délivrance d'une attestation, d'un certificat ou d'une validation.

Les attestations et autres documents de fin de formation sont délivrés sur la base de la participation effectivement constatée et des résultats obtenus selon les modalités prévues au programme. La certification Qualiopi porte sur la qualité du processus de formation ; elle ne constitue ni un agrément de l'État, ni une garantie de réussite, ni une garantie automatique de financement.

8. Accessibilité et situation de handicap

Le Client ou le Participant signale à ESFORMA, le plus tôt possible et idéalement dès la demande de devis, toute situation de handicap ou tout besoin d'aménagement susceptible d'influer sur l'accueil, les moyens pédagogiques, les évaluations ou la sécurité.

ESFORMA étudie les aménagements raisonnables possibles avec les personnes concernées et, si nécessaire, avec les partenaires compétents. Lorsque la formation a lieu chez le Client, celui-ci garantit l'accessibilité du site et participe à la mise en œuvre des adaptations relevant de ses locaux ou de son organisation.

Si une adaptation ne peut être mise en œuvre sans altérer les exigences essentielles ou la sécurité, ESFORMA propose, dans la mesure du possible, une orientation ou une solution alternative.

9. Annulation, report ou interruption à l'initiative du Client

Toute demande d'annulation ou de report est adressée par écrit à contact@esforma.fr. La date de réception de cette demande détermine le délai applicable.

Barème d'annulation validé

Plus de 15 jours ouvrés avant le début : aucun frais d'annulation, hors dépenses externes déjà engagées et non récupérables. De 6 à 15 jours ouvrés : indemnité égale à 50 % du prix prévu. À 5 jours ouvrés ou moins, en cas d'absence totale ou d'interruption non imputable à ESFORMA : indemnité égale à 100 % du prix prévu.

Un report demandé par le Client est traité comme une annulation, sauf accord écrit d'ESFORMA sur une nouvelle date. Si ESFORMA parvient à réaffecter les moyens réservés, elle peut réduire l'indemnité à sa discrétion, sans que cela constitue un précédent.

Les sommes dues au titre d'une annulation, d'une absence ou d'un abandon qui ne rémunèrent pas une formation effectivement réalisée sont facturées séparément et ne peuvent être imputées sur les fonds de la formation professionnelle ni demandées au financeur.

En cas de force majeure dûment reconnue affectant le Participant ou le Client, les parties se rapprochent pour convenir d'un report. À défaut, seules les prestations effectivement réalisées et les frais justifiés non récupérables sont dus, sous réserve des règles impératives applicables.

10. Annulation ou report à l'initiative d'ESFORMA

ESFORMA peut annuler, reporter ou adapter une Session en cas d'indisponibilité imprévisible d'un intervenant, de conditions de sécurité insuffisantes, de force majeure ou, pour une session interentreprises, d'effectif insuffisant. Le Client est informé dès que possible.

ESFORMA propose prioritairement une nouvelle date ou une solution équivalente. Si le Client refuse cette solution, les sommes déjà versées correspondant à la partie non réalisée sont remboursées. Sauf disposition légale impérative, aucune indemnisation des frais indirects, pertes d'exploitation ou coûts internes du Client n'est due.

11. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement répondant aux critères de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil : événement échappant à son contrôle, raisonnablement imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et justifie, dans la mesure du possible, la nature et la durée prévisible de l'empêchement. L'exécution est suspendue pendant l'empêchement temporaire. Si l'empêchement est définitif ou rend la Prestation sans objet, le contrat est résolu pour la partie non exécutée, sous réserve des règles impératives applicables.

12. Propriété intellectuelle et droit à l'image

Les programmes, supports, exercices, méthodes, contenus, marques et documents pédagogiques demeurent la propriété d'ESFORMA ou de leurs titulaires. Sauf autorisation écrite, ils sont remis aux Participants pour un usage personnel et interne, exclusivement dans le cadre de la formation.

Toute reproduction, diffusion, adaptation, commercialisation, mise en ligne, enregistrement audio ou vidéo, ou utilisation pour former des tiers est interdite sans accord écrit préalable. Le Client veille au respect de cette obligation par les Participants.

Aucune photographie ou captation permettant d'identifier un Participant, un salarié, un site ou des informations confidentielles n'est réalisée ou publiée sans base légale et information appropriée des personnes concernées.

13. Confidentialité et données personnelles

13.1 Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations techniques, commerciales, organisationnelles ou personnelles identifiées comme confidentielles ou dont le caractère confidentiel résulte des circonstances. Cette obligation ne couvre pas les informations publiques, déjà connues licitement, reçues légitimement d'un tiers ou dont la divulgation est exigée par la loi.

13.2 Données personnelles

ESFORMA traite les données strictement nécessaires à la gestion des demandes, devis, conventions, convocations, présences, évaluations, attestations, factures, réclamations et obligations réglementaires. Selon la formation, ces données peuvent comprendre l'identité, les coordonnées professionnelles, les informations d'assiduité et d'évaluation ainsi que les données nécessaires à l'établissement d'une attestation ou d'un certificat.

Les données sont accessibles aux personnes habilitées et, si nécessaire, aux prestataires, financeurs ou autorités destinataires dans la limite de leurs missions. Elles sont conservées pendant les durées nécessaires à l'exécution du contrat, aux obligations légales, à la preuve et au suivi qualité.

Toute personne peut exercer ses droits applicables en écrivant à contact@esforma.fr ou à SEGURA ESFORMA, 200 rue du Cinier, 01480 Jassans-Riottier, en précisant sa demande et en joignant, si nécessaire, un justificatif d'identité. Elle peut également saisir la CNIL.

14. Responsabilité

ESFORMA est titulaire auprès de GAN Assurances d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité de centre de formation pour adultes. Une attestation en cours de validité peut être communiquée au Client sur demande.

ESFORMA est tenue d'une obligation de moyens. Elle s'engage à mettre en œuvre les compétences, moyens pédagogiques et précautions nécessaires à la réalisation de la Prestation. Les résultats dépendent notamment de l'assiduité, de l'implication, des prérequis et de la mise en pratique par les Participants et le Client.

Le Client demeure responsable de ses obligations d'employeur, de la prévention des risques professionnels, de la conformité de ses locaux et équipements, ainsi que des décisions prises sur la base de la formation. La formation ne transfère pas à ESFORMA les obligations légales du Client en matière de santé et de sécurité.

ESFORMA ne répond que des dommages directs, personnels, certains et prévisibles résultant d'un manquement prouvé. Sont notamment exclus les pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires, de marge, d'image, de données ou d'opportunité et, plus généralement, les dommages indirects. Aucune stipulation ne limite la responsabilité en cas de dommage corporel, de faute lourde ou dolosive, ni dans les cas où la loi interdit une limitation.

15. Réclamations et règlement amiable

Toute réclamation relative à une Prestation est adressée par écrit à contact@esforma.fr ou par courrier à SEGURA ESFORMA, 200 rue du Cinier, 01480 Jassans-Riottier. Elle précise la formation, la date, le Client, les faits et la solution demandée, accompagnés des justificatifs utiles.

ESFORMA accuse réception et instruit la demande dans un délai raisonnable. Les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. Entre professionnels, elles peuvent notamment solliciter, d'un commun accord, le Médiateur des entreprises.

16. Demande exceptionnelle d'une personne physique

Les présentes CGV sont exclusivement destinées aux clients professionnels. Si une personne physique demande exceptionnellement à financer elle-même sa formation, un contrat de formation professionnelle distinct est conclu avant son inscription définitive et tout paiement, conformément aux articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail. Ce contrat précise notamment la nature, la durée, le programme, les prérequis, les modalités pédagogiques et d'évaluation, les références des formateurs, les modalités de paiement et les conséquences financières d'une cessation anticipée.

La personne dispose du délai légal de dix (10) jours à compter de la signature pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai ; ensuite, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation. En cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues à proportion de leur valeur contractuelle.

Lorsque le contrat est également conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement avec un consommateur, les règles du Code de la consommation s'appliquent en complément, notamment le droit de rétractation de quatorze (14) jours lorsqu'il est applicable. ESFORMA utilise alors un contrat et un formulaire de rétractation adaptés à la situation.

Avant d'accepter une telle commande exceptionnelle, ESFORMA adhère à un dispositif de médiation de la consommation référencé et communique au particulier les coordonnées du médiateur compétent. Aucun médiateur n'est désigné dans les présentes CGV, celles-ci étant réservées aux relations entre professionnels.

17. Droit applicable, litiges et dispositions finales

Les présentes CGV et les contrats auxquels elles s'appliquent sont régis par le droit français.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions matériellement et territorialement compétentes selon les règles de droit commun, sous réserve des règles impératives protectrices applicables au consommateur et des règles propres aux personnes publiques.

Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations restent en vigueur. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir ponctuellement d'une clause ne vaut pas renonciation.

La version applicable est celle acceptée à la date de la commande. ESFORMA peut modifier ses CGV pour les commandes futures ; la date de mise à jour figure sur le document.

18. Acceptation

En signant le devis, la convention ou le bon de commande, ou en confirmant la commande par écrit, le Client reconnaît avoir reçu et accepté les présentes CGV avant la conclusion du contrat.

Références juridiques vérifiées au 21 août 2026

- [Code de commerce, article L. 441-1 — contenu et communication des CGV](#)
- [Code de commerce, article L. 441-10 — délais et pénalités de paiement](#)
- [Code de commerce, article D. 441-5 — indemnité forfaitaire de 40 €](#)
- [Code du travail, articles L. 6353-3 à L. 6353-7 — contrat individuel de formation](#)
- [Code du travail, article L. 6353-8 — informations remises avant l'inscription](#)
- [Code civil, article 1218 — force majeure](#)
- [Code de la consommation, articles L. 616-1 et R. 616-1 — médiation](#)
- [Code de la consommation, article L. 221-18 — rétractation à distance / hors établissement](#)

Statut du document

Version 1.0 du 21 août 2026 — pratiques de facturation, régime de TVA, assurance RC professionnelle et barème d'annulation validés par ESFORMA.